

La Lettre de Saint Buc

N°1 Janvier 2024

Chers amis de l'Association de la Chapelle Saint Buc,

L'année 2023 a été une belle année pour la Chapelle :

- Les **travaux de restauration** se sont terminés à l'automne : drain, caniveaux extérieurs, système de déshumidification, nettoyage et révision de la toiture,
- La Chapelle a été récompensée par une **affluence** de plus de 2.000 visiteurs et par un nouveau record d'**adhérents** (Vous êtes désormais 226) et de très nombreux compliments,
- De très beaux **succès** : mentions particulières à la Messe de Sainte Anne, aux concerts du groupe O'Guérets (Musique irlandaise) et à celui du Trio Lyrique, aux conférences sur la Chevalerie et les Minquiers.

Pour 2024, nos modes de communication seront plus que jamais à votre service et à votre écoute :

- [Page Facebook](#) avec deux publications mensuelles. Nous sommes plus de 100 à l'avoir rejoint.
- [Notre site internet](#), vitrine de notre Association, sera réactualisé d'ici avril 2024,
- Sans attendre le week-end de Pâques 2024 où notre programme sera diffusé, voici **quelques informations** :
 - La messe de la Saint Joseph aura lieu **le mardi 19 mars** à 10h et sera suivie d'un pot amical.
 - **Le Week end de Pâques** : samedi 30 mars au lundi 1^{er} avril de 15h à 18h : la Chapelle sera ouverte. Des visites guidées auront lieu ainsi qu'un parcours mystère et, grande nouveauté, les enfants pourront participer à **une chasse aux œufs**.
 - Nous démarrerons l'été avec l'ouverture de la chapelle le **mardi 9 juillet** jusqu'au **samedi 31 août** (15h à 19h du mardi au dimanche).
- **Quelques « bonifications » par rapport aux années précédentes** :

- **Les expositions** seront de deux semaines mais aussi d'une semaine et dans certains cas réservées à des ateliers d'art : icônes, sculptures, etc...
- **Les concerts et les conférences** (Mercredis de Saint Buc) seront désormais suivis d'un pot amical,
- Un **parking** devrait être à votre disposition et vous devriez trouver **l'enclos** totalement relooké...

Dans l'attente de nous retrouver, recevez notre très cordial souvenir.

Gaële Loyer et François Bejui (Co-Présidents) et tout le Conseil d'Administration de l'Association.



En adhérant ou en renouvelant votre adhésion pour l'année 2024 à l'Association de la Chapelle Saint Buc vous soutenez la préservation et le rayonnement de ce Monument Historique du Minihic-sur- Rance, bâti au XVIIème siècle. Vos adhésions servent également à financer ses activités culturelles et culturelles, la participation étant libre.

L'Association fonctionne grâce à l'implication de ses bénévoles mais des dépenses importantes : près de 10 000€ par an sont cependant nécessaires (Gardiennage, communication, travaux, etc...).

Vous bénéficierez par mail des Lettres de Saint Buc (**8 fois par an**) pour être informés en priorité de toutes les activités de l'Association et notamment des "**Mercredis de Saint Buc**", de rappels réguliers au cours de l'été des différentes manifestations et des dates des vernissages des expositions. La sortie patrimoine (payante) vous est désormais réservée : elle aura lieu cette année le **mardi 6 août**.

Pour verser votre adhésion :

Nous vous proposons de régler votre adhésion en ligne via [la plateforme Hello Asso](#). Ainsi, **en une seule opération, vous pouvez effectuer votre règlement, et vous recevrez automatiquement et en temps réel : la confirmation de votre paiement, votre carte d'adhérent et votre reçu fiscal**. Cette formule a en outre l'avantage de simplifier le travail des quelques bénévoles qui s'occupent de la gestion de l'Association. Nous vous rappelons que **la défiscalisation** dont nous bénéficions permet par exemple :

- Pour une adhésion individuelle de 25 €, de ne supporter réellement que 8,50 €
- Pour une adhésion couple de 35 €, de ne supporter que 11,90 €
- Et encore beaucoup plus pour une adhésion bienfaiteur : à partir de 50 €
- Vous pourrez ajouter un don à l'Association en plus de votre adhésion, qui vous donnera droit aussi à une réduction d'impôt. Ainsi un don de 100 € ne vous reviendra qu'à 33 €.

A titre informatif, 25% des contributeurs en 2023 ont complété leurs adhésions par des dons de 50, 100€... (voire plus pour quelques-uns).

Cliquer sur ce lien pour [Payer son adhésion en ligne](#)

Les informations qui vous seront demandées (adresse, téléphone, mail...) permettront que vos coordonnées soient à jour.

Pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'utiliser ce moyen (pas d'internet, pas de CB...), il reste toujours possible d'effectuer son règlement par chèque (25 € adhésion individuelle, 35€ adhésion couple, 50 € et plus : adhésion bienfaiteur) à l'ordre de l'Association de la Chapelle Saint Buc, à adresser au siège de l'Association : Mairie du Minihic sur Rance 35870 Le Minihic-sur-Rance ou par virement au compte FR76 1360 6000 0930 0956 3800 089 - Code BIC AGRIFRPP836. Un reçu fiscal vous sera alors envoyé par mail (ou par courrier sur demande).